

EDUCATION . La démission de Bernard Alaric, doyen des inspecteurs pédagogiques régionaux, agite la communauté éducative.

DES «HUMANITES CREOLES ...à la polémique»

■ **D e m a n d e d'explications de l'Union des parents d'élèves, pétition, comité de soutien, la mobilisation autour du texte des « Humanités créoles a s'organise.**

■ **I n s p e c t e u r pédagogique régional, Bernard Alaric ne veut pas en faire une affaire personnelle.**

Il n'y a pas d'affaire Bernard Alaric, mais une affaire des droits « de l'Homme. À l'occasion d'une réunion de l'inspection générale, j'ai fait l'objet de pressions avec interdiction de diffuser le texte des Humanités créoles, d'en débattre et de parler du contenu de cette réunion. J'ai décidé de porter cette atteinte à ma dignité et au travail fait par toute une équipe sur la place publique suite aux informations faites par le recteur de l'académie qui relèvent de mes rapports avec ma hiérarchie et qui n'ont rien à voir avec les Humanités créoles ».

Après avoir gardé le silence pendant quelques jours, l'ex-doyen des inspecteurs pédagogiques régionaux sort de sa réserve.

Professeur agrégé de mathématiques, inspecteur pédagogique régional et depuis dix ans doyen des inspecteurs, Bernard Alaric a démissionné de ses fonctions de doyen le 19 mai dernier. Une démission qu'il justifie par l'attitude de son administration face à « la modeste contribution » émanant d'un séminaire des corps des inspecteurs exposé dans un texte intitulé - Humanités créoles ». Daté du 21 février 2003, ce document critique le système éducatif actuel et jette des pistes pour une rénovation de l'École en Martinique.

L'inadaptation de l'enseignement dénoncé

L'idée de « Humanités créoles » voit ses origines lors de la tenue des Assises des libertés locales. Le groupe de travail « Éducation et Formation », dont faisait partie le doyen des IPR, a notamment retenu la nécessité d'un enseignement nouveau obligatoire appelé « Humanités créoles », d'une à deux heures hebdomadaires, qui aurait pour objectif la connaissance de la culture et de l'environnement caribéens. Un texte de quatre pages du corps des inspecteurs pédagogiques est remis aux autorités concernées.

Ce document de réflexion, sans complaisance, formalise des critiques d'ailleurs déjà émises par d'autres sur le système éducatif. La nouveauté vient du fait que cette fois, ce sont des inspecteurs pédagogiques qui dénoncent le système. On peut y lire notamment que : « La permanence de l'échec scolaire dans l'académie



Bernard Alaric
IPR de mathématiques et
Emilien Pierre Petit
IPR de SVT :

« Le texte des Humanités créoles mérite d'être discuté, amendé ».

de la Martinique, en dépit d'efforts importants consentis par les uns et par les autres et des progrès réalisés, traduit pour le moins l'inadaptation de l'enseignement au contexte particulier de l'académie ». Ou encore : « L'enseignement dispensé ne fait pas suffisamment référence à la culture des élèves, c'est-à-dire à leur vécu, à leur environnement, à leur mode de vie, à leur perception de la vie et du monde. C'est la prise en compte de ces références culturelles qui permet la construction identitaire sans laquelle l'équilibre personnel peut être fragile, l'affirmation de soi incertaine et la perception de l'intérêt même de l'École toujours remise en cause »

« Extravagant et communautariste ? »

Pour sortir de cette impasse, la proposition d'un véritable enseignement obligatoire intitulé « Humanités créoles » avec un horaire, un programme, des contrôles au niveau des élèves et des enseignements (inspections), aussi bien dans le pre

mier que dans le second degré est avancé.

Bien entendu, ce nouvel enseignement viendrait en complément de ceux qui font référence aux programmes nationaux.

Pour mener à bien cette opération, il est alors envisagé la mise en place d'un comité académique des programmes.

Visiblement, cet enseignement de type nouveau au secours de l'École n'a pas plu. Il aurait été jugé par l'inspection générale « extravagant et communautariste » et par conséquent non amendable, non diffusable. Une décision que ne peut accepter le doyen des inspecteurs. Soutenu par d'autres inspecteurs pédagogiques régionaux dont Emilien-Pierre Petit, I de sciences de la vie et de la terre et Jessie SaintLouis Augustin, IPR de lettres, Bernard Alaric estime qu'on ne peut pas sans raison mettre à la poubelle le travail fait par des pédagogues.

« Nous refusons, déclarent ces inspecteurs, que ce texte des « Humanités créoles » soit jeté aux orties.

Certes, il mérite d'être amendé, discuté, surtout au moment où l'échec scolaire reste une de nos préoccupations premières. Nous souhaitons comprendre ce qui a motivé une telle réaction de rejet de la part de notre hiérarchie ».

Cette affaire rendue publique la semaine dernière en pleine crise de l'Éducation, par l'Union des parents d'élèves (UPEM) agite la communauté scolaire. Des pétitions circulent. Un comité de soutien à Bernard Alaric a été constitué vendredi dernier. La présidence d'honneur de ce comité est assurée par Raoul Bernabé, IPR honoraire de lettres. Le recteur Marcel Morabito est également monté au créneau pour y apporter des explications. Bernard Alaric pour sa part ne veut surtout pas en faire une affaire personnelle. Par contre, il a bien l'intention avec d'autres de tout faire pour que le texte des « Humanités créoles » ne soit pas enterré mais bien au contraire débattu dans l'académie par le plus grand nombre.

Gh. Burac

■ « Des programmes conçus pour pays riche »

« Des améliorations des performances académiques sont sans doute possibles à la condition que soient décidés et appliqués des changements profonds de l'enseignement destinés à prendre en compte les particularités des élèves martiniquais ».

C'est ce qu'on peut lire dans le document « Humanités créoles ». Il est également fait état des causes de l'inadaptation de l'enseignement aux réalités martiniquaises. Elles sont ainsi explicitées

les programmes d'enseignement sont conçus pour un pays riche, développé; ils sont mis en œuvre dans une « région ultrapériphérique,

en retard de développement » (...);

les programmes d'enseignement sont conçus pour un pays de type continental et mis en œuvre dans une région dont la principale caractéristique est l'insularité : tous les aspects de la problématique de ce concept n'y sont pas pris en compte;

les programmes d'enseignement sont conçus pour un pays au climat tempéré et mis en œuvre dans un pays tropical : ils ne font pas précisément référence au monde tropical, parfois évoqué avec un exotisme mal connoté;

les programmes d'enseignement sont conçus pour un pays qui a une

longue histoire et ses traditions culturelles ancestrales d'une part et une « histoire particulière » avec la Martinique d'autre part : ils ne peuvent prendre en compte l'histoire propre de la Martinique, et ils n'offrent aux élèves que des modèles dans lesquels ils ne se reconnaissent pas et auxquels ils peuvent difficilement s'identifier.

L'enseignement ainsi conçu ne favorise pas la construction identitaire des élèves martiniquais. Il génère chez eux des difficultés diverses non négligeables car constituant autant de freins à l'entrée dans les apprentissages voire à l'exercice des activités intellectuelles ».